

RÉPUBLIQUE ILLUSTRÉE

JOURNAL NATIONAL HEBDOMADAIRE

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, l'Administration et les Gravures, A L'ADMINISTRATEUR DE la République Illustrée 21, rue des Capucins, Lyon.

Première année — Numéro 6.

BUREAUX : à LYON, 21, rue des Capucins; Vente pour LYON, M. BALLAY, 34, rue Tupin.

ABONNEMENTS

Lyon 6 f. par an.
Départements 8
Les autres pays, suivant les droits de poste.

JULES FAVRE

Une grande, une belle personnalité dont nous sommes fiers de reproduire les traits en tête de la *République Illustrée*. C'est en effet, à l'heure qu'il est, l'un des plus énergiques soutiens de la nation en péril, l'un des plus énergiques, des plus résolus, des plus expérimentés défenseurs de la République Française.

Cédons la parole au Dictionnaire Vapereau :

FAVRE (Gabriel-Claude-Jules), avocat et homme politique français, né à Lyon, le 31 mars 1809, d'une famille de commerçants, venait d'achever son droit à Paris lorsque éclata la révolution de 1830. Il y prit part, et dès le 29 juillet réclama, dans une lettre insérée au *National*, l'abolition de la royauté et la création d'une Constituante. Après avoir fait ses débuts comme avocat à la Cour royale de Paris, il passa au barreau de Lyon, où la ferveur de ses opinions républicaines et son talent d'orateur lui firent promptement une position importante. En 1831, il défendit les ouvriers mutualistes, poursuivis pour délit d'association illicite. Cette affaire fut le signal d'une lutte sanglante entre les ouvriers et la garnison, au milieu de laquelle l'avocat n'échappa que par miracle à la fusillade dirigée contre lui et à l'exécution sur place d'un arrêt d'un conseil de guerre. En 1834, il vint défendre les accusés d'avril, et commença par ces mots : « Je suis républicain, » une plaidoirie qu'il soutint, quoique malade, pendant quatre heures, et qui mit ses jours en danger. Il est resté attaché depuis au barreau de Paris.

A la révolution de février, M. Jules Favre fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur. Il passa pour avoir soutenu ou poussé M. Ledru-Rollin dans la voie révolutionnaire. C'est lui qui fut l'auteur de la fameuse circulaire destinée à guider les commissaires extraordinaires, dans l'usage de leurs pouvoirs illimités. Elu représentant dans le département de la Loire, par 34,230 voix, le septième sur 11, il donna sa démission de ses fonctions au ministère de l'intérieur. Membre du Comité des affaires étrangères, et pendant quelque temps sous-secrétaire d'Etat au même département, il prit une part active aux travaux de l'Assemblée; il fut rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Louis Blanc, à l'occasion de l'attentat du 15 mai et soutint vivement cette demande, dans la grande séance de nuit du 25 au 26 août. Les votes de M. Favre à la Constituante ne l'attachent pas, autant qu'on le croit généralement, à l'extrême gauche. Il s'en sépara, en se prononçant pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour celui relatif aux heures de travail, contre la loi des incompatibilités, contre la suppression et même la réduction de l'impôt du sel, tandis que plus tard il vota pour l'abolition de celui des boissons. Il s'abstint dans plusieurs questions importantes, notamment lorsqu'il s'agit de déclarer que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Des congés l'empêchèrent de participer aux votes sur le maintien de l'état de siège, l'amendement Grévy, l'abolition du remplacement militaire, le droit au travail, etc. Il approuva l'ensemble de la Constitution.

Après l'élection du 10 décembre, M. Jules Favre fit au président une opposition de plus en plus marquée, et après avoir voté pour l'augmentation du traitement qui lui était

alloué, et pour le crédit de 12,000,000 fr. affectés à l'expédition d'Italie, il blâma vivement à la tribune la direction donnée à cette expédition, et appuya la demande d'accusation contre le président et ses ministres. Renvoyé à la Législative par le département du Rhône, après un premier échec, et grâce à l'option du sergent Commissaire, il devint l'un des chefs du parti démocratique, et après la fuite de M. Ledru-Rollin (13 juin 1849), l'orateur de la Montagne. Parmi ses discours, on remarque ceux qu'il prononça à l'occasion du rétablissement du cautionnement des journaux, contre la proposition Proudhon, et surtout ceux dirigés contre les auteurs et les instruments de l'expédition de Rome.

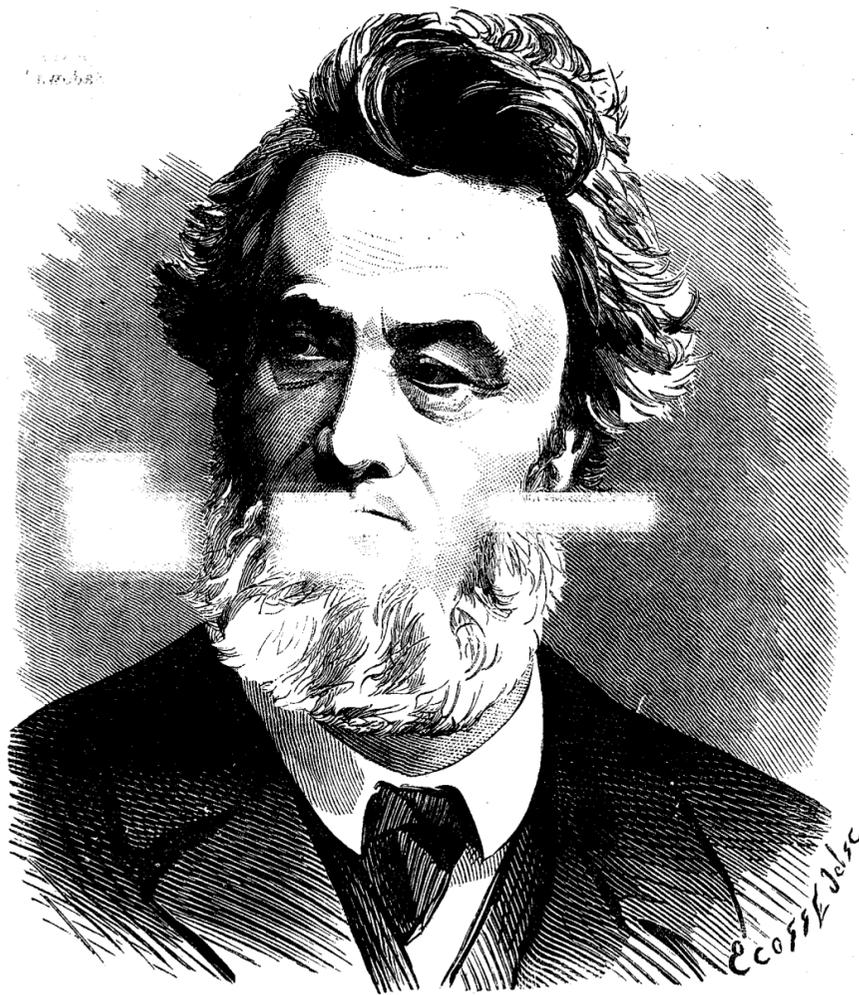
Le coup d'Etat du 2 décembre écarta pour six ans M. Favre de la vie politique. Elu membre des conseils généraux de la

a, surtout dans la réplique, quelque chose de mordant et d'acérbe qui contraste avec l'aménité et la politesse de ses formes, car, malgré la réputation de tribun, il représente, au palais, l'atticisme et l'élégance du langage.

On a de M. Jules Favre des brochures : *de la Coalition des chefs d'atelier de Lyon* (Lyon, 1833); *Anathème* (ibid. 1833), etc.; plusieurs plaidoyers et discours : *Sixième procès du Précurseur* (Lyon, 1833); *Affaire Lavocat et Boullenois* (Paris, 1837, in-8); *la Liberté de la presse* (1849, in-fol.). Il a entrepris, en 1837, une *Biographie contemporaine*, dont M. Quérard devait revoir la partie bibliographique, et dont il n'a paru que deux livraisons (quatre feuilles).

JULES FAVRE

Membre du Gouvernement de la Défense Nationale, Ministre des Affaires étrangères.



Depuis 1838, on sait quel rôle il a joué dans nos assemblées politiques. Adversaire infatigable du gouvernement impérial, il ne cessait de le harceler, de lui reprocher ses fautes si nombreuses par des démonstrations aussi éloquentes qu'énergiques.

Jules Favre est par excellence l'homme du droit et de la liberté. A la chute de l'Empire, c'était lui qui devait naturellement prendre les rênes du Gouvernement. Sa magnifique circulaire à la diplomatie, cette circulaire dans laquelle il définissait le rôle du Gouvernement de la défense nationale et les conditions de la paix : *Ni un pouce de terrain, ni une pierre de nos forteresses*, est encore dans la mémoire de tous, — dans la mémoire de tous aussi, cette sublime démarche par lui tentée auprès de Bismarck, démarche qui malheureusement n'a pas été couronnée de succès, — démarche (et c'est là son plus beau titre) qui a été blâmée par le lâche fuyard de Sedan.

Au début de cet article nous avons appelé Jules Favre l'un des plus énergiques défenseurs de la France. Puisse-t-on nous l'appeler bientôt l'un de ses sauveurs.

PROSPER MÉRIMÉE

Nous recevons une bien douloureuse nouvelle. Prosper Mérimée est mort le 3 octobre à Cannes, où, comme on le sait, l'illustre écrivain était allé depuis plusieurs années chercher un climat favorable à sa santé fort délicate. M. Prosper Mérimée souffrait d'une bronchite persistante qui avait déjà plusieurs fois menacé la poitrine.

Dire les qualités de ce charmant esprit, si complet dans sa mesure, si fin dans sa précision, à quoi bon? notre temps les a appréciées, la postérité n'aura qu'à recueillir les couronnes que l'admiration de ses contemporains lui a tressées. Sous l'apparence froide d'un calme presque britannique, nous avons senti battre un cœur fidèle à ses amitiés. Sa vie l'a prouvé, sa mort le prouve encore; car les coups terribles qui ont frappé depuis un mois ceux qu'il affectionnait, ne l'ont pas laissé debout.

Dans l'époque sanglante que nous traversons, la littérature elle-même n'est plus une oasis; le bruit des tempêtes humaines a des échos partout. Qu'avait-il à faire ici-bas, cet élégant héros des lettres? Et il s'en est allé... puisse-t-il, au milieu des sanglots de la patrie, entendre encore un de ses amis.

Loire et du Rhône, il refusa le serment exigé par la nouvelle Constitution et se renferma dans ses fonctions d'avocat. Il a été nommé et maintenu membre du conseil de l'ordre de Paris à une très-forte majorité. En 1857, l'opposition inutilement soutenu sa candidature pour le Corps législatif, où une des élections partielles de Paris l'a fait entrer en 1858. Son nom venait d'avoir un grand retentissement dans l'affaire Orsini : défenseur du principal accusé, on l'avait vu, tout en réprochant le crime et en offrant le coupable à l'expiation, présenter sa vie entière avec une hardiesse de langage qui fit dire à M. le procureur général près la Cour de cassation que « en présence de l'échafaud qui se dresse, on avait élevé une statue pour celui qui devait y monter. » Comme orateur, et en particulier comme avocat, M. J. Favre

LES DEUX COURAGES
GARIBALDI ET GAMBETTA

Nous avons pu recueillir des détails authentiques sur la façon dont Garibaldi, trompant la surveillance italienne, a pu quitter Caprera pour venir au secours de la République Française.

Nous sommes heureux de les communiquer à nos lecteurs.

C'est grâce à une souscription lyonnaise que deux Italiens, MM. Passanili et Pantaleone ont pu organiser l'expédition qui se chargeait d'aller chercher à Caprera le grand patriote.

Le yacht *La Ville de Paris*, armé par leurs soins, et commandé par le capitaine Pantaleone, partit de Marseille pour Bonifacio.

Arrivé à cette destination, il louvoya la nuit de façon à tromper la surveillance de la marine italienne.

En vue de Caprera, il détacha son canot.

Sur la plage, un homme attendait.

Un homme qui, dans les allures du yacht avait deviné un ami ;

L'homme était porteur d'un petit paquet ;

Quelques hardes, quelques armes enveloppées dans un drap de lit.

Quand le canot aborda, l'homme ne dit pas un mot, ne fit pas un geste ;

Il sauta dans la frêle embarcation.

Alors seulement sa langue se délia pour prononcer ce seul mot :

— Filons !

Quelques instants après, le canot avait rejoint le yacht *La Ville de Paris*.

Et la République française comptait un défenseur de plus !

Et quel défenseur !

L'homme au petit paquet, c'était le héros des deux mondes, le vaqueur de Marsala, l'héroïque blessé d'Aspromonte.....

C'était GIUSEPPE GARIBALDI !

Presque à la même heure, à la même minute, un ballon s'élevait au-dessus de Paris, franchissant dans les airs les lignes prussiennes, et venait tomber à Amiens.

Ce ballon portait Gambetta, — et la fortune de la France, — qui vaut mieux que la fortune de César.

Avec des hommes pareils et de semblables courages, avec un Gambetta se lançant dans les airs, avec un Garibaldi franchissant les mers, la France est et sera invincible !

Que de pareils exemples animent tous les cœurs. Inspirons-nous, tous tant que nous sommes, de faits aussi héroïques, mettons nos âmes à la hauteur des âmes intrépides qui viennent de nous montrer ainsi notre devoir.

Et notre malheureux pays sera sauvé des horreurs de l'invasion !

CE QUE COUTAIT L'EMPIRE

Pendant la présidence, la liste civile, c'est-à-dire le traitement, la pension que nous faisons au Prince par nos contributions, ne s'élevait qu'à deux millions. C'était trop peu pour les appétits de Louis-Napoléon Bonaparte. Il avait des dettes, des favoris, des maîtresses, des valets à payer : pour tout cela il lui fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Les deux petits millions étaient loin de suffire.

Une fois emperer, il fit porter sa liste civile à 25 millions ; et plus tard, la famille s'étant augmentée d'une femme et d'un enfant, il lui fallut 36 millions.

36 millions, mes amis ! vous faites-vous bien l'idée de ce que c'est qu'une pareille somme ? 36 millions par an, c'est tout simplement cent mille francs (100,000 fr.) par jour. Ce chiffre-là n'a pas besoin de commentaires. Seulement rappelez-vous que ce sont là les rentes qu'il vous faudrait encore payer si l'envie vous revenait de faire un roi ou un empereur : cent mille francs par jour prélevés sur vos contributions directes ou indirectes !

Si au moins vos sacrifices pécuniaires s'étaient bornés là ! Mais un empereur a besoin d'une cour et d'une cour brillante.

Pour qu'une cour soit brillante, il faut qu'elle soit bien payée. Voyons donc ce qu'il vous a fallu payer aux fonctionnaires de Bonaparte depuis dix-huit ans.

On l'a répété bien des fois depuis quelques années, mais peut-être ces chiffres ne vous sont-ils pas parvenus. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que les ennemis de la République se démènent pour replacer la France sous le joug d'un comte de Chambord ou d'un Bonaparte, il peut être utile de vous ouvrir les yeux et de vous faire voir ce qu'entraîne l'existence d'un monarque.

150 Sénateurs, à 30,000 fr.	4,500,000 f.
40 Ministres, à 100,000 fr.	4,000,000
5 Grands commandants de corps d'armée, à 100,000 fr.	500,000
9 Maréchaux, à 30,000 fr.	270,000
1 Ministre d'Etat et 1 président du Sénat, à 130,000 fr.	260,000
1 Préfet de la Seine, à	180,000
1 Grand écuyer des haras, 1 grand veneur, 1 gouverneur de la banque, à 60,000 fr.	180,000
1 Grand chancelier de la Légion-d'Honneur, 1 premier président de la cour de cassation, 1 premier président de la cour des comptes, 1 procureur général de la cour des comptes, 1 procureur général de la Cour de cassation, à 35,000 fr.	175,000
1 Préfet du Rhône et 1 préfet de la Seine-Inférieure, à 80,000 fr.	160,000
5 Cardinaux, à 30,000 fr.	150,000
1 Gouverneur des Invalides, 1 commandant des gardes nationales de Paris, 1 archevêque de Paris, à 30,000 fr.	150,000
1 Gouverneur de l'Algérie, à	125,000
1 Président du Conseil d'Etat, à	120,000
1 Grand aumônier de l'empereur, à	100,000
1 Grand maréchal du palais, à	90,000
2 Amiraux, à 30,000 fr.	90,000
5 Aides de camp de l'empereur, à 12,000 f.	60,000
Total.	8,080,000 f.

C'est donc huit millions quatre-vingt mille francs qu'il vous a fallu déboursier chaque année, mes braves gens, pour payer les hauts fonctionnaires de l'empire.

Encore j'en oublie, notamment les princes et princesses de la famille impériale dont il n'est pas facile de connaître au juste les traitements. Ajoutez cela aux 36 millions que vous donniez à votre empereur, multipliez le tout par dix-huit, puisqu'il y a dix-huit ans que cet état de choses dure, et vous aurez le chiffre effrayant du gaspillage de vos contributions : sept cent quatre-vingt-treize millions quatre cent quarante-trois mille francs (793,443,000 fr.)

Et dire qu'il y a des gens qui veulent nous ramener cette bande !

DEUX POÉSIES PATRIOTIQUES

STRASBOURG !

Non ? ce n'est pas la guerre ! — on a vu des armées,
La baïonnette rouge aux mains,
Par le carnage même au carnage animées,
Entrechoquer leurs flots humains ;
Soldats contre soldats, dans une aveugle rage,
Renversés, mourants, à genoux,
Combattaient !... Des lions ils avaient le courage,
Mais non la cruauté des loups !
Jusque dans leurs fureurs les vertus étaient sauvées ;
L'honneur se fût retrouvé là !... —
Ce qu'on n'avait pas vu depuis les bêtes fauves
De Genséric et d'Attila,
Ce qui dépassera même les plus infâmes,
C'est ce raffinement vainqueur
De tuer lâchement des enfants et des femmes
Pour frapper les hommes au cœur !
De calculer le sang, la terreur et les larmes
Dont il faut remplir la cité,
Pour vaincre des soldats impuissants sous leurs armes
Et pour briser leur volonté !
Voilà ce qu'ils ont fait ! voilà de quelle gloire
Se couvrent ces bourreaux pieux !
Les peaux-rouges, les Thugs d'exécrable mémoire,
O Bismark, n'auraient pas fait mieux !
Non ! ce n'est pas la guerre !... Et le cœur se soulève,
La colère gonfle le sein,
Quand on voit le soldat abandonner son glaive
Pour le couteau de l'assassin !

Promène maintenant ta grandeur souveraine
Parmi ces peuples envahis !
O roi Guillaume, prend l'Alsace et la Lorraine
Pour les souder à ton pays !
Répands sur leurs malheurs une larme hypocrite ;
Et de ton cœur compatissant
Que la douceur chrétienne y soit partout écrite
En traits de flamme, en traits de sang !
Ah ! chez nos paysans de Lorraine et d'Alsace,
Tu te croyais un autre accès ?
Tu pensais des Germains y retrouver la trace ?...
Non, Guillaume, ils étaient Français !
Frappe-les ! frappe-les ! De cette hydre fertile
Suscite les rébellions !
Frappe !... Pour un qui tombe, il en surgira mille,
Et pour mille des millions !
Oui ! jusqu'à submerger ton trône et ton royaume,
Et tes étendards triomphants,
Et Sadowa vengé par nous, ô roi Guillaume,
Et les enfants de tes enfants !
Pour nous débaptiser, tes cruautés sont vaines,
Et tes bienfaits sont superflus,
Quand le sang de la France a passé dans nos veines,
Ce sang-là ne se refait plus !

Strasbourg, noble cité, tes murs et tes victimes
Seront à la postérité
Les bulletins vengeurs, les témoins de leurs crimes
Et de ton courage indompté !
L'histoire les attend et leur fera justice,
Eclairés de ce même feu
Qui brûlait la pensée, et le temple, et l'hospice ;
La pitié, l'âme humaine et Dieu !

C'est bien ! plus de pitié ! que des armes plus sûres
Servent des bras, des cœurs plus forts !
Nous songerons peut-être à panser les blessures,
Quand nous aurons vengé nos morts !
Et ne nous bornons pas à maudire les maîtres ;
Pour servir leurs plans belliqueux,
Ces peuples de bourreaux, d'espions et de traîtres
Étaient tout entiers avec eux.
Un vieux levain jaloux fermentait dans leur âme ;
Leur orgueil s'était offensé
De voir trop de lauriers couronner l'oriflamme
Qui racontait notre passé ;

Feuilleton de la **RÉPUBLIQUE ILLUSTRÉE** — N° 6.

LES PROLÉTAIRES DE LONDRES

OU

LES MARTYRS DU TRAVAIL

(Suite.)

Il y avait trente ans que M^{me} Drake se livrait à cette spéculation peu lucrative, on l'a vu, et qui avait pour unique résultat de lui donner un morceau de pain — et une cuisine en sous-sol pour abri !

Ce qui, heureusement pour elle, contribuait à la soutenir, c'était la clientèle de M^{me} Jackson. Depuis longues années, M^{me} Jackson occupait le premier étage ; d'après une convention spéciale, la bonne de la maison était sa *bonne à elle* ; par contre, les restes des repas de M^{me} Jackson revenaient de droit à la pauvre veuve.

C'était déjà un soulagement ; depuis quelque temps elle en avait trouvé un autre dans la location qu'elle avait faite à Miss Barnett, chargée qu'elle était de son service et de la confection de ses repas ; aussi, à l'époque où se passe cette histoire, était-elle dans une position relativement supportable.

Reprenons maintenant le fil de notre récit.

En revenant chez elle après ses aventures du West-End, Virginie Mordaunt se hâta de regagner sa chambre et de se débarrasser de son châle et de son chapeau. Elle se rendit alors chez M^{me} Jackson ; mais, comme le docteur était en ce moment près de la vieille dame, on lui dit de revenir dans un quart d'heure. Au lieu de remonter chez elle, elle descendit les escaliers et se dirigea vers la cuisine, où M^{me} Drake surveillait la cuisson d'un gigot de mouton que Jane faisait cuire pour le dîner de M^{me} Jackson.

— Voici le loyer de la semaine, M^{me} Drake, dit Virginie de sa voix douce et mélancolique, et elle tendit dix-huit pence (1 fr. 85 c.) à sa propriétaire.

— Merci, ma chère enfant, répondit la veuve, que l'odeur du gigot, ou plutôt la perspective de le partager, avait mise en belle humeur. Le loyer était dû hier, vous le savez ; mais cela ne fait rien que vous payiez aujourd'hui, et je n'en parlais même pas si ce n'était pour la bonne règle.

— Soyez sûre, Madame, que je serai aussi exacte que mes moyens me le permettront, répliqua Virginie, réprimant avec un profond soupir, puis, après quelques instants d'hésitation, elle ajouta avec timidité :

Savez-vous, M^{me} Drake, si je puis demander de nouvel ouvrage avec quelque espoir de succès ?

— Non, par ma foi, je n'en sais rien, fit la vieille, dont les manières changèrent tout d'un coup en songeant à cette possibilité que la jeune fille, se trouvant sans ouvrage, ne payât pas son loyer la semaine suivante ; mais vous ne voulez pas dire, Miss Mordaunt, que vous êtes tout à fait sans travail ?

Oui... en ce moment, — d'aujourd'hui seulement, murmura Virginie effrayée du ton significatif dont lui parlait M^{me} Drake, et y devinant un doute pénible pour elle, sentant de plus qu'au cas où elle manquerait à payer la semaine suivante à jour fixe elle recevrait impitoyablement congé.

— Est-ce que M^{me} Jackson ne peut rien pour vous ?

— Je crains, répliqua Virginie avec un embarras croissant, que la maladie de M^{me} Jackson et une autre circonstance... ne l'empêchent....

— Quelle autre circonstance ? fit la vieille, d'une voix brève.

— La dame qui fournit de l'ouvrage à M^{me} Jackson va à la campagne pour quelques semaines.

— Mauvaise affaire ! Ah ! voilà une bien mauvaise affaire ! murmura la vieille d'un ton de plus en plus acerbe. Mais vous feriez mieux de parler de la chose à M^{me} Jackson, — ou, tenez,

il y a dans la maison Miss Barnett, qui peut obtenir autant de travail qu'elle en veut ; elle est trop paresseuse pour rien faire, mais si elle voulait s'interposer pour vous....

— Ne croyez-vous pas, Madame, s'il vous plaît, s'écria tout à coup la servante, qui, jusque-là avait écouté en silence, — et dans son interpellation il y avait quelque chose de vif et d'impétueux qu'on n'eût certes pas attendu d'elle, — ne croyez-vous pas, Madame, que Miss Mordaunt ferait mieux de s'adresser à d'autres personnes qu'à Miss Barnett ?

— Allez ! taisez-vous, Jane, et mêlez-vous de ce qui vous regarde, répartit la mégère ; puis, se retournant vers Virginie :

Miss Barnett, est une bonne personne, quoique un peu légère et irréflective ; il n'y a d'ailleurs aucun mal à ce que vous la priiez de vous procurer un travail qu'il lui est si facile d'avoir.

— Merci de votre bonne inspiration, s'écria la couturière, et elle sortit de la cuisine sans remarquer les hochements de tête de la cuisinière et les regards qu'elle lui lançait, afin de tâcher de la détourner de suivre les conseils de sa maîtresse.

Arrivée à la porte de la chambre à coucher de M^{me} Jackson, Virginie frappa un léger coup et fut invitée à entrer. Le docteur était parti, et la malade était prête à donner audience à la jeune couturière et à savoir d'elle comment elle s'était acquittée de sa mission.

— J'ai été chez M^{me} Pembroke, dit Virginie, et cette dame va passer quelques semaines à la campagne.

— A la campagne ! répéta M^{me} Jackson avec une expression de désappointement. Mais ne vous a-t-elle remis pour moi aucune communication, pas de lettre, pas de message ?

— Rien, Madame, sinon l'argent qu'elle m'a dit vous devoir. M^{me} Pembroke m'a priée de lui faire, pour votre compte, un reçu de sept schillings, — et les voici ! ajouta la jeune fille en plaçant l'argent sur la table qui était à côté du lit.

A la campagne ! murmura, Madame Jackson, dont les traits, déjà altérés par la maladie, étaient devenus sous l'influence de

Et du jour où Bismarck, devenu populaire
Par l'appât d'un premier succès,
Réveilla dans les cœurs cet espoir séculaire
D'anéantir le nom français,
De ce jour-là les champs, les châteaux et les villes
Se turent par enchantement ;
L'Allemagne fit trêve aux discordes civiles,
Et guetta l'heure et le moment ;
Elle s'arma dans l'ombre et savoura la joie,
L'ivresse de nous outrager,
Attendit le signal et bondit sur sa proie !...
Aux armes !... Voici l'étranger !...
L'étranger, Dieu puissant ! L'étranger sur la terre
De Vaucouleurs, de Domrémy !
O Jeanne, lègue-nous ta haine héréditaire !
Marche avec nous à l'ennemi !
L'étranger sur le sol de la mère-patrie !
O honte ! O larmes ! O douleurs !
Un uhlan se vautrant sur la France meurtrie !...
Non ! non ! du sang !... et pas de pleurs !

Qu'ils soient maudits ! que Dieu condamne cette engeance
D'hypocrites et de bandits !...
Ah ! que la haine est douce, et douce la vengeance !...
Qu'ils soient maudits ! qu'ils soient maudits !
Que dans leurs flots sanglants le Rhin et la Moselle
Vers l'Océan roulent leurs corps !
Que pas un chez les siens n'en porte la nouvelle,
Avec le dernier cri des morts !
Que leur lâche attentat au monde les signale,
Et les voue aux malédictions !
Et que la Prusse, avec cette marque fatale,
Soit mise au ban des nations !

Toi, Werder, toi bourreau, toi le hideux ministre
D'une hideuse atrocité,
Sois cloué, tout vivant, comme un hibou sinistre,
Au carcan de l'humanité !

2 septembre 1870.

P.-J. BARBIER.

CRI DES FEMMES !

Fanfares et cliquetis d'armes,
Chants guerriers, rumeurs des tambours,
Couvrent les sanglots et les larmes
Mêlés de gémissements sourds.

Pour les femmes, sinistre est l'heure :
Plus de calmes félicités ;
En France toute mère pleure
Dans les champs et dans les cités.

Les fils sortis de leurs entrailles,
Qu'elles adoraient tout petits,
Pour les meurtrières batailles
D'un cœur résolu sont partis.

Laboureurs des vallons fertiles,
Pâtres pensifs des monts ombreux,
Travailleurs des bourgs et des villes,
Flâneurs, mondains, oisifs, heureux,

Poètes épris de l'idée,
Artistes amoureux du beau,
De la France dépossédée
Accourent venger le drapeau.

Ils s'immolent tous sans murmure,
Gais, jeunes, fiers, insouciant ;
Hélas ! comme une moisson mûre,
La guerre fauche ces vaillants.

Leur vie est l'héroïque offrande
Que nul n'oserait détenir...
Sous tous les toits on se demande :
« Vivants, vont-ils nous revenir ? »

Sombre finit chaque journée,
Lugubre est le repas du soir,
On cherche, l'âme consternée,
Ceux qu'on est coutumier de voir.

A table, déserte est leur place,
Vide est leur lit, leurs habits clos,
Et la nuit leur spectre qui passe
Dit : « Nous dormons dans les tombeaux. »

Près des sœurs et des fiancées,
Gardant l'espoir du jour d'adieu
Les mères, têtes affaissées,
Redemandent leurs fils à Dieu.

Pauvres, que leur font leurs misères ?
Riches, que leur sont leurs trésors ?
Un même destin les enserme,
Leurs fils vont mourir ou sont morts.

Du sein de ces plaintes amères
Monte un cri de haine aujourd'hui ;
Dans les yeux de toutes les mères
L'éclair de la vengeance a lui.

« Cessons de gémir, soyons braves ! »
Disent-elles, serrant leurs cœurs,
Nos pleurs nous laisseraient esclaves
Et réjouiraient nos vainqueurs.

Ces vainqueurs souillent la patrie,
Mère auguste aux flancs généreux,
Ils l'ont flagellée et flétrie,
Armons-nous ! ruons-nous sur eux !

Debout, nouvelles amazones !
Que nos bataillons belliqueux
Montrent aux porteurs de couronnes
Que les femmes valent mieux qu'eux.

Dignes des mêmes funérailles,
Rejoignons nos fils dans la mort ;
En avant ! bravons les mitrailles
Et défions l'horreur du sort !

ÉPILOGUE

Qu'elle tombe sur toi cette horreur formidable !
Sur toi, lâche César, histrion exécrable,
Qui, te riant des pleurs des générations,
Submergea dans le sang deux fières nations !
Que les chairs et les os broyés dans les mêlées,
Monts de membres humains, dans les airs s'élevant,
Jointes aux débris en feu de villes écroulées,
Fouettent ta couardise et t'étouffent vivant ;
Et sinistre forçat du baigne de l'histoire,
Que ton spectre éperdu sente éternellement
Tous les peuples unis maudire ta mémoire
Et vomir leur mépris sur ton nom infamant !

Lyon, 5 octobre.

LOUISE COLET.

LE PAIN DE 1871

Organiser nos troupes et délivrer notre territoire, n'est malheureusement pas la seule préoccupation qui s'impose au pays. La nation et le gouvernement doivent encore accorder le même degré d'importance à la question agricole, qui se présente sous cette face : Il faut que soixante-quinze départements suffisent l'année prochaine à l'alimentation générale de toute la France.

Voici l'époque des semailles, et, ni l'Alsace, ni la Lorraine, ni les Vosges, ni la basse Normandie, ni une partie de la Beauce peut-être, ne pourront être cultivées. D'un autre

côté, nos travailleurs agricoles les plus énergiques, sont à l'armée ou dans les corps francs, de telle sorte que, tout à la fois, l'espace à cultiver est moins grand et les moyens de culture sont infiniment moins nombreux.

Cependant, il faut à tout prix que nos champs soient ensemencés, et que, sans se préoccuper des industries privées ou des besoins secondaires de l'alimentation, on fasse rendre à tous les sols la plus grande somme de céréales qu'ils peuvent donner. Du pain, des pommes de terre, des haricots, des lentilles, de l'avoine, etc., doivent être la base de notre récolte dans cette funeste année de 70-71.

Il y a des départements qui ont des cultures spéciales. Dans le Midi : la garance, le tabac, le mûrier, etc., occupent une grande partie du territoire. Il faut abandonner tout cela cette année, et semer du blé, des pommes de terre et encore du blé. Depuis dix ans, toute la vallée du Rhône, par exemple, voit ses mûriers improductifs et un grand nombre de propriétaires pensaient à les enlever. L'époque de l'année est trop avancée pour réaliser ce projet, mais on peut encore les abattre et semer dans les espaces vides.

La récolte sera mauvaise sans aucun doute, mais si minime qu'elle doive être, il faut la tenter. Les travaux de labour ne pourront pas être faits ou seront insuffisants ; qu'on y supplée par de simples hersages multipliés, et qu'on se décide dans les campagnes à faire usage des engrais industriels pour remplacer les fumiers dont nous manquons. Le *Journal de l'Agriculture* et d'autres publications spéciales donnent à cet égard des notions précieuses : il faut les répandre par la voie de la presse, et il faut que l'administration de chaque département prenne l'initiative, en communiquant aux maires de chaque village les renseignements utiles à la contrée, et en s'arrangeant pour mettre à la disposition du cultivateur, gratuitement si c'est possible, à un prix très-minime en tout cas, les engrais tirés des usines à gaz par exemple, ceux des boues des villes, ceux des usines de produits chimiques, parmi lesquels, les eaux ammoniacales et les chaux habilement traitées, doivent rendre d'immenses services.

Mais tout cela serait peut-être insuffisant, si notre agriculture ne consentait, cette année, à oublier l'utile méthode des Jachères. Il ne nous est plus possible de laisser reposer la terre. Si peu qu'elle puisse rapporter nous avons besoin de tous ses dons. En temps ordinaire on calcule que les Jachères prennent le dixième du sol cultivé : ce chiffre seul indique l'importance de rompre momentanément avec la règle agricole dont on ne saurait contester la nécessité absolue en temps ordinaire, mais dont l'application serait aujourd'hui désastreuse.

Il ne faut pas se dissimuler que cette brusque rupture avec des habitudes invétérées va trouver dans nos campagnes une assez grande résistance. C'est au gouvernement à s'occuper de cette question. Officiellement prévenu, les préfets auront alors à prendre les mesures les plus promptes et les plus actives pour que toute la terre cultivable soit cultivée et pour que cette culture soit limitée aux besoins généraux, à l'alimentation usuelle et de première nécessité.

Si au lieu d'être en France nous étions aux États-Unis, le bon sens des populations n'aurait pas besoin d'être excité par l'administration. Une fois que le but d'intérêt général serait suffisamment démontré, chacun ferait le sacrifice de son intérêt particulier, et le bien de tous deviendrait la loi non décrétee mais scrupuleusement exécutée. Nous n'en sommes pas encore là : l'obéissance chez nous naît de la prescription plus que du dévouement. Que l'on prescrive donc et que l'on se hâte en se rappelant que nous sommes déjà au tiers du mois d'octobre.

la colère, plus hideux encore. — Ah ! c'est comme cela qu'elle me traite ! Une telle froideur, une telle indifférence ! Elle oublie jusqu'aux termes de notre contrat ! Elle fait connaître à cette fille le prix réel de son travail ! Cela ne serait rien encore : c'est peut-être un oubli de sa part. Mais ne pas me donner la chance de me procurer du travail aux mêmes sources où elle en puisait ! ne pas me donner la faculté de lui succéder dans cette sinécure qui l'a faite si riche ! Voilà ce qui me casse bras et jambes ! Elle va se retirer, c'est sûr ; elle aura vendu chèrement sa clientèle. Et moi, mon Dieu, mon Dieu, qu'est-ce que je vais devenir ?

Ainsi marmottait la vieille femme entre ses dents, de sorte que notre jeune couturière ne put saisir que quelques lambeaux de ses plaintes. Mais dans cette matinée même elle avait acquis du système dont elle était victime une expérience suffisante pour deviner combien le départ de M^{me} Pembroke devait être préjudiciable à M^{me} Jackson : c'était cette crainte qu'elle avait exprimée dans la conversation qu'elle avait eue précédemment avec sa propriétaire. Le mal qu'elle avait prévu, les tristes conséquences qui devaient en résulter pour elle, recevaient maintenant une douloureuse confirmation : aussi ne put-elle s'empêcher de répéter en elle-même la dernière phrase de la plainte de M^{me} Jackson : Mon Dieu, mon Dieu, et moi aussi, que vais-je devenir ?

La vieille femme cependant était loin de songer à la pauvre orpheline, si belle et si à plaindre, qui était à côté de son lit, dans l'attitude de la douleur.

L'égoïste mégère était plongée dans des réflexions toujours personnelles : elle n'avait de sentiment, elle n'avait de pensée, elle n'avait de cœur que pour sa propre infortune !

— Pourquoi avez-vous été si longue à revenir ? demanda-t-elle tout à coup à Virginie ?

Celle-ci lui expliqua qu'elle avait été priée par M^{me} Pembroke de porter la robe de velours chez M^{me} Duplessy et que de là on l'avait envoyée chez la duchesse de Belmont. Mais elle ne souffla mot de son entrevue avec la noble dame, non plus

que du jeune et beau gentleman qui l'avait suivie, encore moins de l'intervention de M. Lavenham : ce n'étaient point là les affaires de M^{me} Jackson.

— Eh bien ! mademoiselle, dit la femme après une longue pause, je suis malade pour aller chercher de l'ouvrage à présent, et l'ouvrage ne viendra pas tout seul. Il faut donc que j'attende, et dans quelques jours...

— Mais ne pourrais-je pas sortir pour vous, Madame ? aller où vous me direz d'aller... ?

— C'est cela, n'est-ce pas ? pour me prendre ma clientèle, pour me miner, pour me ruiner ! s'écria M^{me} Jackson, en se soulevant tout en colère sur l'oreiller.

— Oh ! Madame, une telle pensée ne m'est jamais venue à l'esprit. Je suis incapable d'une trahison de ce genre, fit Virginie rougissant d'indignation.

— C'est bien, c'est bien, je ne voulais pas vous blesser, reprit la malade d'un ton plus conciliant. Mais rien à présent ne me réussit, et cette maladie... Cependant, s'écria-t-elle comme se parlant à elle-même, il faut absolument que je me remette sur pied ; les choses iront peut-être mieux alors. Mais en attendant, miss Mordaunt, je n'ai pas d'ouvrage à vous donner, et je ne sais pas où vous envoyer pour en trouver. Quand j'aurai besoin de vos services, je vous le ferai savoir.

Et elle se retourna dans son lit, du côté de la ruelle, pour bien marquer qu'elle voulait être seule.

Virginie comprit et se retira. Elle gravissait lentement les marches qui conduisaient à sa chambre, quand elle se rappela soudain le conseil de sa propriétaire, relativement à miss Barnett. Un rayon d'espoir illumina sa pâle figure ; s'arrêtant à la porte de miss Barnett, elle frappa doucement ; immédiatement il lui fut ouvert, et miss Barnett apparut sur le seuil.

— Ah ! miss Mordaunt, est-ce vous ? s'écria-t-elle de l'air le plus agréable. Après trois ou quatre semaines pendant les-

quelles vous m'avez à peine adressé la parole, vous vous décidez enfin à agir en bonne voisine ; allons, c'est bien, entrez, et soyons tout de suite bonnes amies.

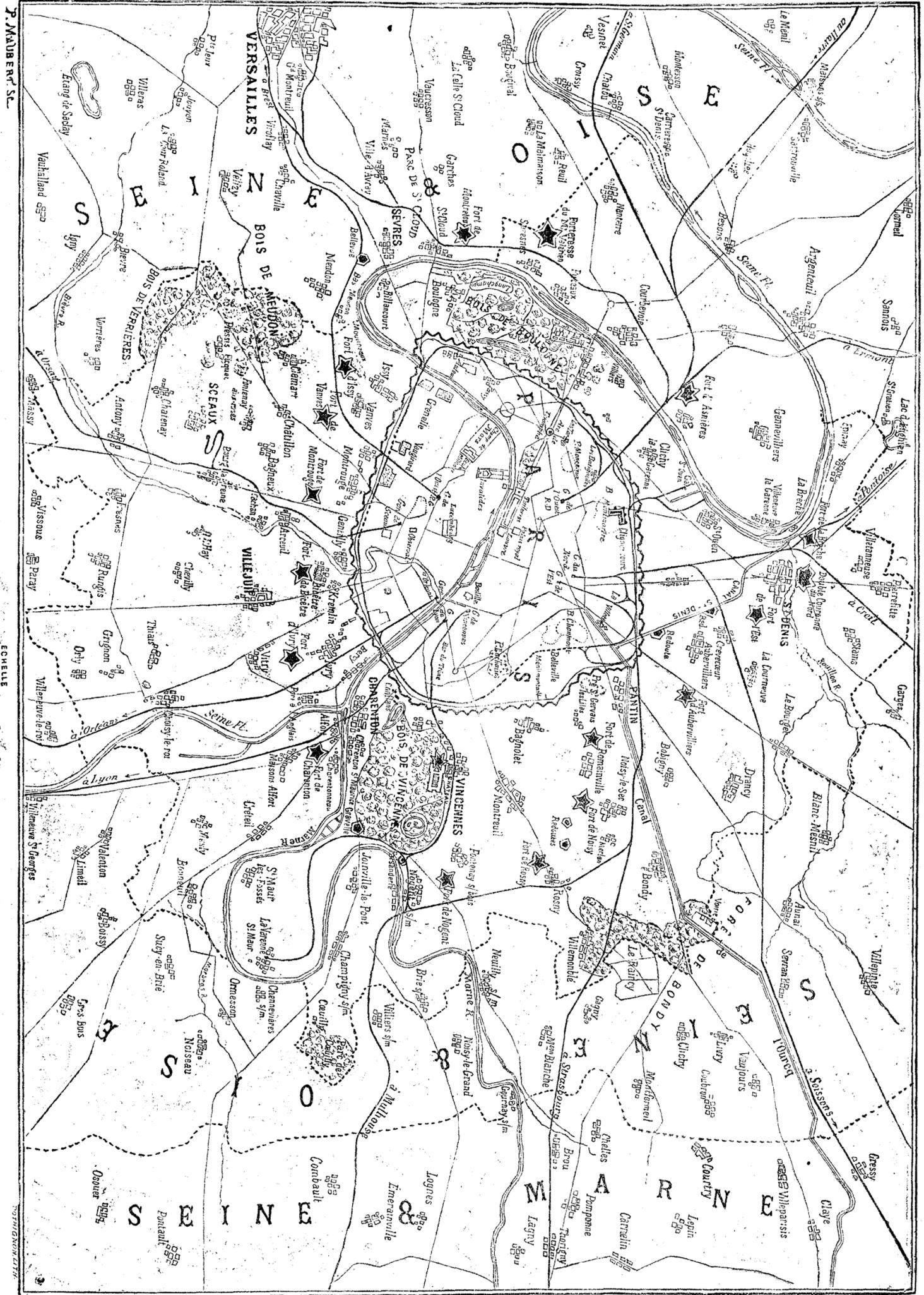
— Je puis vous assurer, Mademoiselle, dit la jeune fille, en se rendant à l'invitation d'entrer qui lui était faite si amicalement, — je puis vous assurer, qu'il était loin de mon intention de me dérober à ces devoirs de bon voisinage. Mais j'ai toujours eu peur d'être importune et je sens tellement la bassesse de ma position qu'il y a des instants où je m'imaginais que je ne rencontrerais jamais plus un ami véritable...

— Allons, allons, chère petite, interrompit miss Barnett du ton le plus franc et le plus cordial, laissez de côté ces sombres pensées ; tenez, asseyez-vous là, près du feu, — et, comme Virginie hésitait encore — non, là, plus près, et bavardons une bonne demi-heure, comme une paire d'amies.

Virginie prit donc la chaise que lui désignait sa nouvelle connaissance ; un regard rapide jeté autour d'elle lui montrait une chambre, non-seulement propre, mais confortable. Un bon tapis, un lit élégant avec des rideaux de basin, une demi-douzaine de jolies chaises, une table d'acajou au milieu de la chambre, une autre dans un coin pour la toilette, des rideaux, un garde-feu bien poli, sur la cheminée des ornements qui ne manquaient pas de valeur, tout cela avait un air d'aisance et de quasi-luxe qui contrastait singulièrement avec la mansarde étroite et nue habitée là-haut par Virginie.

Quant à miss Barnett, c'était une belle et grande jeune femme, d'environ vingt-trois ans. Ses yeux étaient grands, noirs, pleins de feu, couronnés de sourcils noirs comme l'ébène, donnant à son visage une singulière expression de fierté et d'audace. Tout en elle dénotait une constitution robuste ; ses cheveux étaient du plus beau noir ; sa main, dont elle était évidemment fière, était blanche et satinée ; il ne fallait pas la regarder longtemps pour comprendre ce qu'avait dit M^{me} Jackson de la paresse de miss Barnett.

(A suivre.)



PARIS ET SES FORTIFICATIONS

PARIS ET SES ENVIRONS

Sans aucun autre commentaire, nous donnons à nos lecteurs le plan de Paris et de ses environs. Ils nous sauront gré, nous l'espérons, de cette prévenance de notre part, qui leur permettra de suivre aisément sur cette carte très-distincte et très-claire, toutes les péripéties de l'effroyable siège que Paris subit en ce moment.

LES BALLE EXPLOSIBLES PRUSSIENNES.

Nous avons vu, dit un journal, de nos yeux vu, une balle explosible en cuivre, du poids certifié de quarante grammes et timbrée à l'écusson du roi de Prusse. Cette fois nous avons eu une preuve en main. Ce projectile, prohibé par les conventions internationales militaires conclues entre les puissances de l'Europe, a été extraite à Toulouse, par M. le docteur Cuson, faisant fonctions provisoires de chirurgien-major. Le blessé est un soldat du 72^e de ligne, qui tient garnison à Toulouse : ce militaire a été frappé à la bataille de

Sédan, et il faut remarquer que le choc principal de la balle a eu lieu sur la capote.

Les ravages exercés par le projectile sur le vêtement du soldat sont indescriptibles, et ce n'est qu'à l'état de ricochet qu'il a pénétré dans le bras. La tuméfaction qui en a été la suite est un des cas les plus curieux que constate la science. Même à l'état de projectile perdu, la balle explosible constitue une blessure des plus dangereuses. Le soldat qui a été atteint déclare que le bras lui paraissait, dans ses souffrances du voyage, peser plus que son propre corps. On peut juger par cette indication de la gravité de telles blessures.

Il est donc acquis devant les puissances neutres, par des preuves matérielles, irréfutables, puisqu'elles sont entre nos mains, que la Prusse a violé les droits les plus sacrés de la guerre et qu'il n'a pas suffi à cette puissance de violer le droit des gens. Elle méprise même les conventions militaires librement consenties et librement signées par elle.

Nous signalons ce fait à l'indignation publique.

Un journal quotidien à 2 francs par mois (rendu franco)

PARAIT TOUS LES JOURS A LYON

LE JOURNAL DES DÉPÊCHES

de Tours — de Suisse — d'Allemagne — de Belgique — d'Angleterre — d'Italie, etc.

En l'absence des journaux de Paris, c'est le journal le plus complet, le mieux et le plus promptement informé.

Pour le recevoir franco par toute la France, chaque jour pendant un mois, adresser la somme de DEUX FRANCS en mandat de poste, à M. le Directeur du JOURNAL DES DÉPÊCHES, 21, rue des Capucins, Lyon.

Propriétaire-Gérant :

A. AZUR.